

Réunion du Conseil Municipal du 9 mai 2017
20h00
Convoqué le 4 mai 2017

Présents : Mmes BARRAQUAND Angélique, BOUVIER Danielle, MM DUC MAUGE Michel, ESCOFFIER Marcel, Mme EYNARD Edith, MM. FERLIN Damien, GERBOUD Franck, HAINZELIN Pierre, Mmes GUIRIMAND Marie-Odile, LEBON Ludivine, MM. MILESI Pascal, MORIN Christian, RAMBAUD Guy, Mmes TABUTEAU Vincenzina, VALLET Mauricette.

Absents excusés : Mmes BOREL Amandine (procuration à Mauricette VALLET), VIGNON Isabelle (procuration à Danielle BOUVIER), PERROT Tiffany (procuration à Franck GERBOUD), MM. GONTIER Hervé (procuration à Pascal MILESI), CHINCHILLA Pedro (procuration à Marie-Odile GUIRIMAND), GUEUNDJIAN Philippe (procuration à Damien FERLIN), LAFOREST Jean-Daniel (procuration à Christian MORIN), TEZIER Evelyne (procuration à Pierre HAINZELIN).

Monsieur Marcel ESCOFFIER a été élu secrétaire.

Le Maire donne connaissance de la décision n°23 prise dans le cadre de ses délégations par laquelle il fixe le droit de place à 2,00€ le m2 par mois pour l'utilisation de l'espace public, du 29 avril au 1^{er} octobre 2017 inclus, pour l'installation de terrasses par les commerçants. L'encaissement se fera par la régie des droits de place dès la mise en place des terrasses.

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 mars 2017:

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Tirage au sort jurés d'assises :

Ont été tiré au sort :

- CRAYTON Ugo
- DA LUZ Yannick
- BOISSON épouse THEOLAT Laurence
- ARMAND épouse MEY Nicole
- PERRIN Roger
- MERMET Coline

3- Approbation APD transfert bibliothèque, plan de financement et demandes de subventions :

Le Maire présente l'avant-projet définitif (APD) et le plan de financement de l'opération : qui se décompose comme suit :

Maîtrise d'œuvre :	22 575€ HT
Géomètre :	1 320€ HT
Contrôle Technique :	2 830€ HT
Coordination SPS :	1 155€ HT
Estimation des travaux :	192 000€ HT
Option n°1 climatisation :	<u>17 000€ HT</u>
Total de l'opération	236 880€ HT

Financement :

- DETR :	37 605€ HT
- Département :	57 147 € HT
- DRAC (40%)	94 752€ HT
- Commune :	<u>47 376€ HT</u>
Total :	236 880€ HT

La demande de subvention auprès de la DRAC doit être déposée avant le 15 mai prochain, il invite le conseil municipal à délibérer pour approuver l'APD.

Monsieur ESCOFFIER fait quelques remarques techniques mineures sur le projet et demande à ce qu'elles soient prises en compte lors de la rédaction des documents de consultation des entreprises.

La consultation devrait être lancée mi-août et les travaux débuter dernier trimestre 2017 pour finir fin 1^{er} trimestre 2018.

Accord du conseil municipal par 21 voix pour et 2 abstentions (Mme BOUVIER, qui regrette que les travaux d'aménagement de ces salles exécutés en 2015 pour un coût de 126 000€ soient démolis en 2017 pour la réalisation du projet et Mme VIGNON).

4- Demande de subvention au titre des amendes de police cantonales :

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour solliciter une subvention au titre des amendes de police cantonales pour l'aménagement des trottoirs place de l'Eglise. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 23 800,00 € HT.

5- Participation classes transplantées :

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour participer à hauteur de 11€ par nuit et par élève St Jeannais scolarisé à l'école élémentaire Louis Pasteur pour les classes transplantées suivantes (élèves de CM) :

- à Lyon du 15 au 17 mai 2017 : 11€ x 22 élèves x 2 nuits = 484€
- en Lettonie du 14 au 19 mai 2017 : 11€x 26 élèves x 5 nuits = 1 430€

6- Vente des coupes :

La délibération a été ajournée lors du précédent conseil municipal en attente de précisions.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour :

- **mettre en vente, pour l'exercice 2017, par les soins de l'Office National des Forêts les coupes sur pied dans les parcelles n°1,3, 4, 12, 14**
- **inscrire à l'état d'assiette 2018 les coupes n°12, 13, 16**

7- Tarif spécial camping municipal pour RAID INSA :

L'INSA de Lyon a organisé un RAID sur la commune et différentes animation bénévoles associées les 28, 29 et 30 avril 2017. Les coureurs et organisateurs ont séjourné au camping municipal, le Maire propose d'appliquer un tarif spécial à savoir :

- 600€ pour la location des 7 chalets pour les nuits du 28 et 29 avril 2017
- la gratuité pour l'occupation du terrain herbeux et l'accès aux sanitaires du camping municipal

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour appliquer un tarif spécial au camping municipal dans le cadre du RAID INSA organisé sur la commune à savoir :

- **600€ pour la location des 7 chalets pour les nuits du 28 et 29 avril 2017**
- **la gratuité pour l'occupation du terrain herbeux et l'accès aux sanitaires du camping municipal**

8- Convention de mise à disposition terrain communal pour association aéromodélisme :

Le Maire informe l'assemblée que l'association « Aéro Modèle Club du Royans » a sollicité la commune dans le cadre de ses recherches d'un terrain pour la pratique de son activité d'aéromodélisme.

Le Maire propose de mettre à disposition de l'association, par convention et à titre gracieux, le terrain communal situé quartier des Chauv, cadastré AH 376 d'une superficie de 29820 m².

Par 17 voix pour et 6 abstentions (Mmes GUIRIMAND, TEZIER, MM HAINZELIN, CHINCHILLA, ESCOFFIER qui s'inquiètent des nuisances sonores susceptibles d'incommoder les riverains et M GERBOUD), accord du conseil municipal pour signer avec l'association « Aéro Modèle Club du Royans » une convention de mise à disposition du terrain communal désigné ci-dessus pour la pratique de l'activité d'aéromodélisme.

9- Reversement taxe foncière à Oriol-en-Royans :

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour verser la somme de 1 861,00 € à la Commune d'ORIOLE-EN-ROYANS, somme correspondant aux taxes foncières générées sur la zone artisanale des Mûres et dues à cette Commune pour l'année 2016, conformément aux conventions en date du 15.09.1992.

10- Versement subvention collège pour participation élèves Saint-Jeannaises au championnat UNSS de rugby :

L'équipe féminine de rugby du collège Benjamin Malossane, championne inter-académique est sélectionnée pour le championnat de France UNSS qui se déroulera à La Seyne sur Mer du 30 mai au 1^{er} juin 2017.

Le coût pour le collège est de 88€ par personnes pour l'hébergement. La Principale sollicite la commune afin d'obtenir une subvention pour financer le projet.

.../...

Le Maire propose de subventionner le collège à hauteur de 44€ par élève Saint-Jeannaise participant au championnat soit $4 \times 44€ = 176€$.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour verser une subvention de 44€ par élève participant au championnat de France UNSS de rugby qui se déroulera à La Seyne sur Mer du 30 mai au 1^{er} juin 2017, soit $44€ \times 4 = 176€$

11- Convention occupation salle « La Parenthèse » par l'APCR-V :

Le Maire rappelle que l'Association de Promotion d'un Cinéma dans le Royans-Vercors (APCR-V) a pour projet la production d'actions indépendantes pour exploiter un cinéma populaire de qualité à St Jean en Royans, sur le territoire des communes de la Communauté de Communes du Royans et du Vercors.

Dans le cadre de son activité, l'APCR-V prévoit la diffusion de 4 à 5 séances par semaine ainsi que l'organisation de plusieurs festivals dans l'année.

Dans le même temps, la Commune de Saint Jean en Royans conduit un projet de réaménagement de la salle de spectacle de l'espace culturel « La Parenthèse » pour accueillir les manifestations culturelles sur le territoire de la commune et s'ouvrir à d'autres partenaires publics ou privés, qui par leur objet et leur action, contribuent au développement économique, social et culturel du territoire de Saint-Jean et de la Communauté de Communes du Royans et du Vercors.

Le Maire propose de mettre à disposition, par convention qui en définit les conditions, les locaux de la salle « La Parenthèse » au profit de l'association APCR-V

Monsieur ESCOFFIER demande si les autres associations proposant de séances de cinéma, itinérant ou autre ont été consultées. Le Maire répond que le projet est différent de ce qui est proposé actuellement et que les associations concernées ont été associées.

Marie-Odile GUIRIMAND s'inquiète de l'utilisation quasi exclusive de la salle « La Parenthèse » par l'association prévue dans la convention.

Le Maire répond qu'un projet de convention doit être établi pour permettre la présentation du dossier d'agrément au Centre Français du cinéma et des demandes de subventions correspondantes, mais que la convention finale sera soumise à l'approbation du conseil municipal.

Le projet de délibération est donc modifié dans ce sens.

Approbation du conseil municipal par 20 voix pour et 3 abstentions (Mmes GUIRIMAND, TEZIER, M. HAINZELIN) du projet de convention d'occupation des locaux de la salle « La Parenthèse » par l'association APCR-V.

Il est précisé dans la délibération que la convention définitive sera soumise à l'approbation du conseil municipal après obtention de l'agrément du Centre Français du cinéma et des subventions nécessaires à l'adaptation de la salle « La Parenthèse »

12- Questions diverses :

- nettoyage des réservoirs les 10, 11, 17, 18 mai. Des baisses de pression et des petites coupures peuvent être constatées sur les réseaux (l'information est diffusée : panneau lumineux et affichage en mairie).

- l'avancement des travaux place de l'Eglise est conforme aux délais.

- le maire fait un rappel de l'incidence financière répercuté sur la commune suite à l'abandon du raccordement au réseau du SMABLA de la commune de Rochechinard (majoration de 2 800€ du coût annuel)

- Marcel ESCOFFIER interroge sur la mutualisation de la nacelle communale. Ce matériel est spécifique et vieillissant, il est difficile de l'utiliser sur tout le territoire.

- Monsieur MORIN remercie Monsieur RAMBAUD qui a bénévolement repeint une partie des limites des parcelles forestières de la commune. Les conseillers sont invités à participer à la suite des opérations au mois de juin.

- prochain conseil municipal le 10 juillet

Séance levée à 21h30